



Année scolaire 2020-2021





Pour quels élèves?

 Les élèves de 5eme et de 4eme VOLONTAIRES.

Elève Interne, demi-pensionnaire, ou externe.

Quelle organisation?

- Une pratique scolaire de 4 heures par semaine les jeudis matin (4eme) ou mardi après midi (5eme).
- Une pratique volontaire certains
 Mercredis après midi dans le cadre de l'U.N.S.S.
- Une pratique volontaire les samedis matin au sein de l'école de voile de Portbail.

(Seuls les cours du jeudi et 2 compétitions UNSS seront obligatoires.)







Quels objectifs?

- Développer l'éducation à la responsabilité et à la vie collective.
- Favoriser l'épanouissement de l'élève, l'éduquer à la santé, à la citoyenneté, à l'environnement dans la continuité d'un parcours cohérent.
- Aider à l'insertion scolaire des publics qui rencontrent des difficultés spécifiques.

Quelles compétences spécifiques à l'activité Voile ?

 Choisir et conduire le déplacement d'une embarcation à voile en maîtrisant différentes allures en navigation directe. Respecter les règles de sécurité liées au milieu marin et reconnaître les caractéristiques du milieu.

Quel encadrement?

 Le jeudi et mardi : 1 professeur d'E.P.S et 1 Brevet d'état.

 Le Mercredi : 1 Brevet d'état et 1 professeur d'E.P.S dès que possible.

Le samedi : 1 Brevet d'état.

Quelles conditions pour s'inscrire?

- Etre scolarisé en classe de 5eme ou de 4eme
- Test de 25m de savoir nager (à faire en piscine).
- Possibilité d'hébergement à l'internat de portbail
- Se licencier à L'association sportive du collège.

Quel coût?

- 25€ à l'ordre de l'association sportive du collège.
- 30€ à l'ordre de l'école de voile de PORTBAIL

Quelle continuité?

 Cette option pourra se poursuivre en classe de troisième dans le cadre de l'UNSS le mercredi et le samedi avec l'école de voile.